

COMMUNE DE PROFONDEVILLE**Chaussée de Dinant, 2****Tél. : 081/42.02.45.****Fax. : 081/42.02.40**

Agent traitant : Rudy THÔNE

Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme

☎ 081/42.02.46-☎ 081/42.02.40

✉ rudy.thone@commune-profondeville.be**AVIS D'URBANISME**

Le présent avis est notifié aux propriétaires et occupants d'un bien, sur base des informations cadastrales les plus récentes à notre disposition. Au cas où vous ne seriez plus propriétaire, occupant ou si vous êtes en copropriété (indivision), nous vous remercions d'en avvertir les personnes intéressées.

L'Administration Communale fait savoir que Monsieur et Madame LOHISSE - VANHOUTTE demeurant à 5170 PROFONDEVILLE, CHAUSSEE DE DINANT, 16

ont introduit une demande de **permis d'urbanisme n°46/2016**

ayant trait à un terrain sis à Profondeville, rue Chaussée de Dinant et cadastré section 1e division, Profondeville, section B n° 83W4

Le projet consiste en la transformation d'une pharmacie et la création d'un logement et présente les caractéristiques suivantes :

-Application des articles 113 :

Projet qui déroge aux prescriptions urbanistiques du Centre Ancien de Profondeville en ce qui a trait: 1/à la hauteur sous-corniches non en équilibre avec celle des constructions voisines; 2/aux matériaux de façades différents de ceux utilisés par les façades à rue; 3/à l'emploi d'une toiture plate; 4/aux matériaux de la toiture plate; 5/aux matériaux de parement;

et 330/2° du Code lié au recul : « la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës – AGW du 23 décembre 1998, art 1er), la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ; »

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal du **06/06/2016 au 20/06/2016**.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le **lundi 20/06/2016** de 10 heures à 11 heures à l'Administration Communale chaussée de Dinant, 2 à Profondeville.

Le dossier peut être consulté à l'Administration Communale le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 12h – le mercredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Le dossier peut être consulté le **mardi 14/06/2016 de 16 heures à 20 heures uniquement sur rendez-vous à fixer pour le lundi midi au plus tard (081/42.02.46)** à l'Administration Communale – service urbanisme.

L'enquête annoncée ci-dessus résulte d'une obligation légale et n'implique pas nécessairement l'adhésion du Collège communal.

A Profondeville, le 01/06/2016

Le Directeur général:

B. DELMOTTE.

POUR LE COLLEGE :



Le Bourgmestre:

L. Delire
L.DELIRE.